AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Actions Euro ISR

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....3

rapport d'activité 9

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 16

comptes annuels 20

bilan 21

actif 21

passif 22

hors-bilan.....23

compte de résultat.....24

annexes 25

règles & méthodes comptables 25

évolution actif net 28

compléments d'information 29

inventaire.....40

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercice antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- Parts A et I : La capitalisation et/ou distribution pure. La société de gestion décide chaque année de la distribution et/ou de la capitalisation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividendes.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone Euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management et en appliquant un filtre ISR.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'indice EURO STOXX® (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited.
L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions de la zone Euro.

Ces titres relèveront de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 40% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés. L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Critères financiers :

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion qualitatif et quantitatif suivant :
- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Critères extra-financiers :

Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées.

Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :
- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement,
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social,
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra comprendre entre 60% et 100% de l'actif net des actions cotées de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, aux marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Le portefeuille pourra également comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront de toutes zones géographiques dont les pays émergents.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Les titres détenus relèveront de grosses et moyennes capitalisations.

Ils seront libellés en euro et accessoirement, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre entre 0% et 40% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé de la zone Euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres zones géographiques.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables

- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille du FCP pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre ne gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :
- Réglementés

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrants des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription

- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :
- d'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille du risque actions, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites du marché.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir dans la limite de 10% de l'actif net des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie
Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés
Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)
Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risques accessoires :

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou

du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change
Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux marchés des pays émergents
L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :
• Part A : Tous souscripteurs. Le FCP est destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie.
• Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux Institutionnels.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent une exposition au marché des actions de la zone Euro dans le but de valoriser leur capital sur la durée de placement recommandée.

Durée minimum de placement recommandée : 8 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.afer.fr.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 3 juillet 1998.*
- *Date de création du Fonds :31 juillet 1998.*

rapport d'activité

Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux Etats-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les Etats-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la

France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par de la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

Marchés d'actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Avec une envolée de 29%, l'indice MSCI AC World en euros a signé sa meilleure performance depuis fin 2009. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu.
Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. L'avertissement d'Apple mi-février sur ses perspectives 2020, lié à des problèmes de rupture de la chaîne d'approvisionnement et son exposition au marché chinois, a été le premier d'une longue série d'avertissements à travers différents secteurs. S'en est suivie alors une correction des marchés actions craignant des répercussions sur la croissance mondiale. Logiquement, la baisse s'est faite en premier lieu sur les secteurs les plus exposés à la pandémie à savoir les transports, les loisirs, l'automobile, les industriels et la distribution spécialisée. En parallèle, face aux incertitudes de l'impact du virus sur les futurs résultats des entreprises, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs dites de qualité aux modèles opérationnels et bilans robustes.

Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur les marchés européens, les secteurs cycliques, principales victimes de la pandémie, ont suscité alors de nouveau l'intérêt des investisseurs avec en tête les transports et loisirs (durant l'été), suivis de près par les industriels et l'automobile. Les défensives, quant à elles, ont en revanche étaient délaissées, santé en tête, victime du regain d'appétit pour le risque des investisseurs.

Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique avec les craintes d'une résurgence de l'épidémie. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes. Dans ce contexte, les marchés européens ont marqué le pas à la rentrée. Les investisseurs se sont de nouveau tournés vers les valeurs dites refuge, délaissant de nouveau les secteurs les plus exposés à un ralentissement économique : financières – bancaires en tête – pétrolières et les transports & loisirs ont très largement sous-performé alors que la santé et les secteurs liés à la consommation ont partiellement compensé cette sous-performance. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

L'indice EuroStoxx 50 a regagné 26% depuis son plus bas de mars, mais il s'affichait encore, fin septembre, en baisse de 10,9% depuis le début de l'année et de 10,5% sur un an. Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an. Aux Etats-Unis, le S&P 500 s'affichait, fin septembre, en hausse de 4,1% depuis le 1er janvier et de 13% sur un an.

La politique de gestion

En termes de gestion, l'exercice écoulé a principalement été marqué par un rééquilibrage du portefeuille entre valeurs cycliques et valeurs de qualité. Effectivement, longtemps considérées comme hors de portée, le contexte épidémique en début d'année 2020 nous a permis d'ajouter des valeurs de qualité telles que L'Oréal, Kering ou encore EDP. Ce rééquilibrage s'est poursuivi au cours du premier semestre 2020, en réallouant le portefeuille vers des titres plus défensifs mais porteurs de croissance.
Ainsi, nous avons augmenté notre exposition au secteur des utilities, principal bénéficiaire du Green Deal, au travers d'investissements sur Enel et E.ON, et avons fait des arbitrages au sein même des secteurs. Sur le secteur automobile, nous avons privilégié les constructeurs (Daimler et Peugeot) au détriment des équipementiers (Valeo et Michelin), alors qu'au sein des pétroliers, nous avons clôturé nos positions sur Technip FMC au bénéfice de Neste, acteur majeur des bio-carburants. Concernant la santé, nous avons réduit nos positions sur Bayer (principalement pour des raisons ISR) pour nous renforcer sur un panier de valeurs telles que Sanofi, Essilor-Luxottica ou encore Fresenius SE.
Enfin, le rebond estival nous a permis de prendre quelques profits. Au sein du secteur automobile, nous avons réduit Michelin aux vues de ses belles performances pour nous réexposer à Valeo, plus exposé à la tendance des véhicules électriques. Nos positions sur Unilever et Carlsberg se sont vues également étoffées au détriment de Kering, AB Inbev et Infineon. Enfin, au sein de la santé, nous avons arbitré Roche en faveur de Novartis, valeur qui pourrait bénéficier de la restructuration de l'entreprise dans les mois qui viennent et pourtant délaissée par les marchés.

Sur la période, la performance du FCP a été de -9,05% pour la part A et -8,42% pour la part I contre -6,19% pour l'indice de référence EURO STOXX®.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
AVIVA MONETAIRE ISR I	368 742 732,66	379 801 558,33
ALLIANZ SE-NOM	54 102 135,68	-
AIRBUS BR BEARER SHS	46 249 111,09	7 017 896,48
BAYER AG	4 717 629,61	47 519 625,89
STMICROELECTRONICS NV	-	52 221 956,43
FRESENIUS SE & CO KGAA	17 066 220,84	27 355 729,96
AXA	-	43 646 477,47
TOTAL SA	1 246 924,80	40 955 606,30
SOCIETE GENERALE A	-	40 143 334,56
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	-	39 966 921,17

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : http://www.avivainvestors.fr.
Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.
Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion de l'Investissement Responsable en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion de la CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

- **L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos** décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque.
- **L'engagement actionnarial**. Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble – pour des investissements de qualité
- **La participation aux initiatives de place**. La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable.

Aussi, tous les fonds d'Aviva Investors France excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée en Avril 2020 par Aviva Investors interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil (armes à feu à usage civil, armes biologiques et chimique, armes nucléaires, armes à base d'uranium appauvri, armes incendiaires, armes à laser aveuglantes et à éclats non localisables).

L'intégration des critères ESG :

L'approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Aviva Investors France repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

La prise en compte des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi développé une large gamme de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs qui nous a permis d'être un leader en termes d'encours labellisés ISR.
Le label ISR français a été créé en 2016 avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour but d'offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur leurs investissements en garantissant la transparence des processus d'investissement des fonds labellisés et de la façon dont les critères ESG sont intégrés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

Notamment le portefeuille Afer Actions Euro ISR est géré selon une approche « Best-in-Class ».
Dans ce cadre, le FCP investit sur des titres répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. Le filtre ISR Best-in-Class permet de sélectionner les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible. Pour entrer dans l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur sur la grille ESG MSCI (24 secteurs identifiés).

De la sorte, Aviva Investors France ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Les listes ainsi définies sont mises à jour mensuellement et font l'objet d'une « stop list » dans les systèmes internes d'Aviva Investors France. Le suivi et l'évolution de celle-ci sont assurés par un Comité interne mensuel.

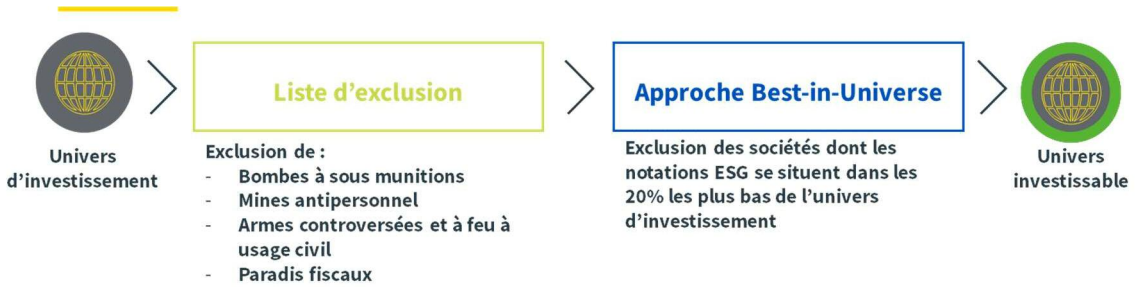

Ces éléments combinés aux éléments financiers permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

Le tableau ci-contre résume les considérations ESG prises en compte par le fonds au 31 décembre 2019. Le tableau précise là où s'applique :

- Une exclusion du secteur du Tabac ;
- Une gestion ISR, qui réduit l'univers d'investissement par l'élimination des émetteurs les moins bien notés en ESG ;
- Un label ISR octroyé par le ministère des Finances ;
- L'intensité carbone (exprimée en tonnes de CO2 par million de revenus).

OPC	Type de fonds	Encours (M euros)	% Total OPC	Type	Exclusion armes controversées	Exclusion Tabac	Gestion ISR et/ou thématique	Label ISR	Vote	Emissions CO^2 2019	Emissions CO^2 2018	Score ESG 2019	Score ESG 2018
Afer Actions Euro ISR	ouvert	2 637	2,4%	Actions	☑		☑	☑	☑	128,57	136,71	7,45	7,40

Source : Aviva Investors France au 31/12/2019

Politique de vote et d'engagement :

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'Aviva Investors et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG et climat des entreprises.
Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable. Ces initiatives incluent le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB) ainsi que la World Benchmarking Alliance (WBA).
En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Notre programme d'engagement climatique est exécuté par toutes les fonctions d'investissement afin de refléter la centralité des risques climatiques dans nos perspectives d'investissement.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/

Rapport ESG et Climat
Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Depuis 2017, l'intensité carbone (c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO2) / Millions de $ de Chiffre d'affaires) de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable

des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.
Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.
Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Information relative à l'effet de levier

Levier brut : 100%.
Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos à fin septembre 2020.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
AFER ACTIONS EURO ISR

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER ACTIONS EURO ISR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de Isabelle Goalec
Date : 2021.01.29 10:43:26 +01'00'

Isabelle Goalec
Associée

comptes annuels

BILAN actif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**1 948 336 909,30**	**2 645 874 344,38**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 920 182 216,52	2 605 866 084,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 154 692,78	39 895 909,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	112 350,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**1 205 891,28**	**4 140 020,26**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 205 891,28	4 140 020,26
Comptes financiers	**319 955,11**	**335 444,82**
Liquidités	319 955,11	335 444,82
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**1 949 862 755,69**	**2 650 349 809,46**

BILAN passif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 839 993 304,74	2 408 911 599,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	68 745 296,02	43 580 996,21
• Report à nouveau	100 928 617,31	78 487 773,31
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-91 240 542,20	41 502 156,92
• Résultat de l'exercice	30 457 658,31	75 732 769,00
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**1 948 884 334,18**	**2 648 215 294,64**
Instruments financiers	**-**	**112 350,00**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	112 350,00
Autres opérations	-	-
Dettes	**978 421,51**	**2 022 164,82**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	978 421,51	2 022 164,82
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**1 949 862 755,69**	**2 650 349 809,46**

HORS-bilan

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	33 199 425,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,05	17,69
• Produits sur actions et valeurs assimilées	46 099 151,13	98 519 092,46
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**46 099 152,18**	**98 519 110,15**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-156 838,81	-28 742,57
• Autres charges financières	-18 406,28	-72 451,02
Total (II)	**-175 245,09**	**-101 193,59**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**45 923 907,09**	**98 417 916,56**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-12 407 327,36	-10 887 616,50
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**33 516 579,73**	**87 530 300,06**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 070 985,70	-7 114 418,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 987 935,72	-4 683 112,28
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**30 457 658,31**	**75 732 769,00**

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 1 261 506 . Les « Autres charges Financieres » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 138 216€.

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.
Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.
Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.
Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

annexes

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :
- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Part A	Actif Net hors OPC	0,95% maximum TTC
	Part I	Actif Net hors OPC	0,25% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Toutes classes de parts	Actif Net	Non significatif
Commissions de mouvement	Toutes classes de parts	Prélèvement sur chaque transaction	de 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Toutes classes de parts	Actif Net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

annexes

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
  - 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
  - 07/02/2020 : mise à jour des performances ;
  - 30/04/2020 : wording Benchmark.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts A et I : capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

2 évolution actif net

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**2 648 215 294,64**	**3 053 117 106,01**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	168 390 186,66	95 360 299,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-691 946 529,47	-518 469 681,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	244 176 023,16	97 859 295,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-334 053 409,50	-51 665 011,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 838 272,13	10 574 998,48
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-753 284,63	-10 086 178,31
Frais de transaction	-651 307,60	-362 372,47
Différences de change	-384 241,31	3 107 717,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-115 100 876,00	-110 974 041,99
- Différence d'estimation exercice N	*151 848 949,06*	*266 949 825,06*
- Différence d'estimation exercice N-1	*266 949 825,06*	*377 923 867,05*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	112 350,00	-1 342 599,99
- Différence d'estimation exercice N	-	*-112 350,00*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-112 350,00*	*1 230 249,99*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 520 325,76	-1 751 423,30
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	33 516 579,73	87 530 300,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-1 405 767,15	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 548 630,72	-4 683 112,28
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**1 948 884 334,18**	**2 648 215 294,64**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	319 955,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	319 955,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	33 646 972,29	16 851 138,01	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	227 950,08	90 826,56	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**1 205 891,28**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	1 205 891,28
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**978 421,51**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	978 421,51
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0007024393	307 963,361	34 545 711,16	577 408	79 620 844,31
PART I / FR0010505164	1 125,5751	133 844 475,50	4 852,8021	612 325 685,16
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007024393		-		-
PART I / FR0010505164		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007024393		-		-
PART I / FR0010505164		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0007024393		-		-
PART I / FR0010505164		-		-

annexes

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0007024393	**0,93**
PART I / FR0010505164	**0,24**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie de part :	
PART A / FR0007024393	**-**
PART I / FR0010505164	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

annexes

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**28 154 692,78**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/06/20	-	1 281 588,56	0,16	320 397,14	0,04
17/09/20	-	1 267 042,16	0,16	633 521,08	0,08
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	100 928 617,31	78 487 773,31
Résultat	30 457 658,31	75 732 769,00
Total	**131 386 275.62**	**154 220 542,31**

PART A / FR0007024393	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	1 346 446,67	1 556 046,64
Report à nouveau de l'exercice	110 863 597,40	104 935 448,58
Capitalisation	-	-
Total	**112 210 044,07**	**106 491 495,22**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	7 920 274,527	8 189 719,166
Distribution unitaire	0,17	0,19
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**662 875,60**	**800 171,45**

PART I / FR0010505164	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	19 176 231,55	-
Capitalisation	-	47 729 047,09
Total	**19 176 231,55**	**47 729 047,09**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
12/03/20	1 405 767,15	0,18
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	68 745 296,02	43 580 996,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-89 834 775,06	41 502 156,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 405 767,15	-
Total	**-22 495 246,18**	**85 083 153,13**

PART A / FR0007024393	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	36 530 528,92
Capitalisation	-12 282 444,11	-
Total	**-12 282 444,11**	**36 530 528,92**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	0,18	-

PART I / FR0010505164	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	48 552 624,20
Capitalisation	-10 212 802,08	-
Total	**-10 212 802,08**	**48 552 624,20**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 31 juillet 1998.

Devise

EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Actif net	**1 948 884 334,18**	2 648 215 294,64	3 053 117 106,01	3 573 257 861,70	2 920 167 276,86

PART A / FR0007024393 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Nombre de parts en circulation	**7 920 274,527**	8 189 719,166	9 124 883,742	8 979 878,742	9 054 812,742
Valeur liquidative	**126,39**	139,74	138,55	144,65	117,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**0,18**	-	0,10	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**0,49**	0,75	0,534	0,71	0,64
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	0,30	0,17	0,21	0,13
Capitalisation unitaire*	**-1,55**	-	-	-	-2,75

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010505164 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Nombre de parts en circulation	**8 228,8222**	11 956,0492	14 477,9482	17 770,4097	17 892,3469
Valeur liquidative	**115 183,07**	125 773,87	123 553,08	127 982,14	103 507,76
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1 241,10**	3 992,04	3 197,55	3 285,89	3 262,74

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	273 952,00	6 574 848,00	EUR	0,34
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	124 392,00	34 344 631,20	EUR	1,76
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	8 439,00	13 270 327,50	EUR	0,68
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	515 023,00	69 785 616,50	EUR	3,58
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	242 145,00	15 029 940,15	EUR	0,77
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	141 656,00	12 241 911,52	EUR	0,63
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	114 810,00	5 573 456,17	CHF	0,29
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	251 480,00	41 147 157,60	EUR	2,11
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	531 708,00	22 608 224,16	EUR	1,16
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	94 910,00	4 516 766,90	EUR	0,23
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	313 883,00	14 509 241,68	EUR	0,74
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	245 177,00	77 157 201,90	EUR	3,96
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	787 192,00	9 465 983,80	EUR	0,49
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	187 482,00	12 898 761,60	EUR	0,66
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 730 826,00	27 305 510,98	EUR	1,40
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	9 999 595,00	15 995 352,16	EUR	0,82
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	480 619,00	24 982 575,62	EUR	1,28
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	626 916,00	19 418 723,10	EUR	1,00
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	315 289,00	9 338 860,18	EUR	0,48
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	368 690,00	40 463 727,50	EUR	2,08
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	146 536,00	16 851 138,01	DKK	0,86
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	824 250,00	11 263 376,25	EUR	0,58
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	490 078,00	17 647 708,78	EUR	0,91
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	3 053 266,00	22 814 003,55	EUR	1,17
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	922 646,00	42 474 008,61	EUR	2,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	632 309,00	34 916 102,98	EUR	1,79
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	3 211 093,00	45 886 518,97	EUR	2,35
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	52 280,00	8 986 932,00	EUR	0,46
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	2 094 572,00	8 786 729,54	EUR	0,45
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	1 211 177,00	10 932 083,60	EUR	0,56
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	76 250,00	3 833 850,00	EUR	0,20
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	365 669,00	7 201 850,96	EUR	0,37
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	4 576 858,00	33 951 132,64	EUR	1,74
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	891 941,00	10 185 966,22	EUR	0,52
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	3 174 654,00	29 930 637,91	EUR	1,54
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	233 385,00	27 107 667,75	EUR	1,39
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	379 977,00	8 397 491,70	EUR	0,43
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	36 266,00	5 681 068,90	EUR	0,29
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	377 381,00	14 653 704,23	EUR	0,75
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	73 274,00	3 486 376,92	EUR	0,18
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	2 329 228,00	24 480 186,28	EUR	1,26
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	773 575,00	18 411 085,00	EUR	0,94
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	1 143 581,00	27 577 455,82	EUR	1,42
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	3 062 400,00	18 548 956,80	EUR	0,95
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	10 189 817,00	16 334 276,65	EUR	0,84
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	360 805,00	15 438 845,95	EUR	0,79
FR0000121485	KERING	PROPRE	20 749,00	11 777 132,40	EUR	0,60
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	34 465,00	3 773 917,50	EUR	0,19
FI0009013403	KONE B	PROPRE	80 711,00	6 058 167,66	EUR	0,31
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	293 444,00	11 796 448,80	EUR	0,61
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN REIT	PROPRE	102 391,00	12 471 223,80	EUR	0,64
IT0003856405	LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	PROPRE	1 547 226,00	7 736 130,00	EUR	0,40
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	145 597,00	29 396 034,30	EUR	1,51
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	150 713,00	41 837 928,80	EUR	2,15
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	190 205,00	75 967 877,00	EUR	3,90

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	112 158,00	10 287 131,76	EUR	0,53
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	98 902,00	21 422 173,20	EUR	1,10
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	498 878,00	22 434 543,66	EUR	1,15
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	6 336 696,00	21 227 931,60	EUR	1,09
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	66 099,00	4 902 743,85	CHF	0,25
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	1 816 669,00	16 139 287,40	EUR	0,83
FR0000121501	PEUGEOT SA	PROPRE	1 199 232,00	18 588 096,00	EUR	0,95
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	583 597,00	14 496 549,48	EUR	0,74
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	693 198,00	19 118 400,84	EUR	0,98
DE0006969603	PUMA AG	PROPRE	59 037,00	4 537 583,82	EUR	0,23
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	674 603,00	3 860 078,37	EUR	0,20
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	79 210,00	23 170 772,27	CHF	1,19
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	814 624,00	69 511 865,92	EUR	3,57
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	748 594,00	99 383 339,44	EUR	5,10
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	431 443,00	45 754 530,15	EUR	2,35
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	656 636,00	70 837 891,68	EUR	3,63
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	328 318,00	7 551 314,00	EUR	0,39
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	382 353,00	12 074 707,74	EUR	0,62
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	1 923 522,00	8 442 338,06	EUR	0,43
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	765 554,00	11 751 253,90	EUR	0,60
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	649 639,00	17 059 520,14	EUR	0,88
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	27 825 598,00	9 516 354,52	EUR	0,49
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	1 086 761,00	3 191 817,06	EUR	0,16
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	7 242,00	1 908 991,20	EUR	0,10
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	330 402,00	21 198 592,32	EUR	1,09
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	748 015,00	3 225 440,68	EUR	0,17
FR0000120271	TOTAL SA	PROPRE	1 827 108,00	53 351 553,60	EUR	2,74
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	314 885,00	11 194 161,75	EUR	0,57
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	791 367,00	40 755 400,50	EUR	2,09
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	188 093,00	4 937 441,25	EUR	0,25

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 233 137,00	29 348 660,60	EUR	1,51
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	581 759,00	34 079 442,22	EUR	1,75
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	297 906,00	21 699 473,04	EUR	1,11
Total Action				***1 920 182 216,52***		***98,53***
O.P.C.V.M.						
FR0010838607	AVIVA INVESTORS SMALL & MID CAPS EURO- PART I	PROPRE	1 441,00	23 260 607,59	EUR	1,19
FR0010815589	AVIVA MONETAIRE ISR I	PROPRE	4 787,00	4 894 085,19	EUR	0,25
Total O.P.C.V.M.				***28 154 692,78***		***1,44***
Total Valeurs mobilieres				***1 948 336 909,30***		***99,97***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	245 582,02	227 950,08	CHF	0,01
	BANQUE DKK BPP	PROPRE	676 085,69	90 826,56	DKK	0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 178,47	1 178,47	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***319 955,11***		***0,02***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-783 472,40	-783 472,40	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-194 949,11	-194 949,11	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				***-978 421,51***		***-0,05***
Total Liquidites				***-658 466,40***		***-0,03***
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	1 827 108,00	1 205 891,28	EUR	0,06
Total Action				***1 205 891,28***		***0,06***
Total Coupons				***1 205 891,28***		***0,06***
Total AFER ACTIONS EURO ISR				**1 948 884 334,18**		**100,00**